Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 26.06.2024
ID : 007-240700864-20240620-2024_078-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

# Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
# Du 20 juin 2024

| | |
|---|---|
| ***Nombre de conseillers*** :<br>- en exercice : 35<br>- présents : 25<br>- votants : 33 | L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le treize juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. |
| Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance | **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain**<br>**Absents excusés ayant donné procuration : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) – CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) – RIEU Roland (procuration à JP. CROIZIER) - LANDRAUD Maryline (procuration à JF. COAT) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - SAPHORES Pierre (procuration à F. LEBRETON)**<br>**Absents non excusés : ORENES LERMA José - PELOZUELO Christiane** |
| **Délibération N° 2024-078** | ***Votes*** :<br>- Pour : 33<br>- Contre : 0<br>- Abstentions : 0 |

**Objet : Développement économique - Convention de partenariat « Territoire d'Industrie » entre les EPCI Drôme Sud Provence, Montélimar Agglomération Ardèche Rhône Coiron et DRAGA**

**Considérant**

- Que le programme « Territoire d'Industrie » lancé par l'Etat s'articule autour de quatre axes principaux :
  - Accélérer la transition écologique et énergétique,
  - Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux,

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 007-240700864-20240620-2024_078-DE

- Lever les freins au recrutement et développer les compétences dans les territoires industriels attractifs,
- Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités,

- Que suite à la candidature commune des EPCI Drôme Sud Provence, Montélimar Agglomération, Ardèche Rhône Coiron et DRAGA, le territoire Rhône Provence Industrie a été labellisé « Territoire d'Industrie » le 13 novembre 2023,
- Que ce dispositif doit permettre de renforcer les liens entre collectivités et industriels, d'offrir des opportunités de financement spécifiques pour les projets de développement industriel de notre territoire, d'accéder à des financements dédiés pour la mobilisation de nouveaux fonciers industriels, d'accompagner nos entreprises industrielles dans leurs projets d'amélioration de leur impact écologique et énergétique ou dans leurs problématiques de recrutement,
- Qu'afin d'assurer ces missions, ce dispositif permet de bénéficier de financements ANCT pour un poste de chef de projet en charge du programme jusqu'au 31 décembre 2027,
- Que le coût annuel de l'animation de ce dispositif restant à la charge des 4 EPCI est évalué à 40 000 € maximum (chef de projet, matériel, animation, communication),
- Que le poste de chef de projet « Rhône Provence Industrie » sera porté par Montélimar Agglomération,
- Que la contribution annuelle de la DRAGA est fixée à 12,39 % (prorata de population) – soit 4 956 € maximum par an jusqu'au 31 décembre 2027,
- L'avis favorable de la commission développement économique réunie en date du 3 juin 2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Approuve** le projet de convention de partenariat entre les EPCI Drôme Sud Provence, DRAGA, Montélimar Agglomération et Ardèche Rhône Coiron pour le portage et le financement de l'animation du programme « Territoire d'Industrie » Rhône Provence Industrie, tel que présenté en annexe.
- **Autorise** la Présidente à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**Le secrétaire de séance**
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

**La Présidente**
**Françoise GONNET TABARDEL**

Communauté de Communes RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700